

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2020-964 du 10 décembre 2020.

Monsieur Fethi Bayar, est nommé chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement à compter du 1^{er} novembre 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-965 du 10 décembre 2020.

Madame Hanene Bouaziz épouse Hechmi, conseiller des services publics, est nommée chargée de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret gouvernemental n° 2020-966 du 10 décembre 2020.

Monsieur Mohamed Ali Aroui, colonel de la sûreté nationale, est nommé chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement à compter du 16 novembre 2020.

Par décret gouvernemental n° 2020-967 du 10 décembre 2020.

Monsieur Chahreddine Ghazala, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général d'administration centrale aux services du conseiller juridique et de législation du gouvernement à la Présidence du gouvernement.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre de la santé du 11 décembre 2020, portant approbation de la liste des équipements, des produits, des médicaments, des dispositifs médicaux et des prestations de services nécessaires en vue de faire face au risque de propagation du virus SARS-CoV-2.

Le ministre de la défense nationale et le ministre de la santé,

Vu la Constitution, notamment ses article 38 et 94,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget,

Vu la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, portant promulgation du code de la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date, la loi n° 97-88 du 24 décembre 1997, notamment l'article 88,

Vu la loi n° 90-105 du 26 novembre 1990, relative à la Pharmacie centrale de Tunisie,

Vu la loi n° 91-39 du 8 juin 1991, relative à la lutte contre les calamités, à leur prévention et à l'organisation des secours,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu la loi n° 92-71 du 27 juillet 1992, relative aux maladies transmissibles, telle que modifiée par la loi n° 2007-12 du 12 février 2007,

Vu la loi n° 2015-36 du 15 septembre 2015, relative à la réorganisation de la concurrence et des prix,

Vu la loi n° 2018-46 du 1^{er} août 2018, relative à la déclaration du patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-9 du 17 avril 2020, relatif à la répression de la violation du couvre-feu, de la limitation de circulation, du confinement total et des mesures prises à l'égard des personnes atteintes ou suspectées d'être atteintes par le Coronavirus « Covid-19 »,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-10 du 17 avril 2020, portant dispositions particulières pour la répression des violations aux règles de la concurrence et des prix, tel que modifié par le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-34 du 10 juin 2020,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-11 du 17 avril 2020, relatif à la révision des droits et taxes dus sur les produits de protection individuelle et sur leurs intrants destinés à la prévention contre la propagation de l'infection par le Coronavirus « Covid-19 », tel que complété par le décret-loi du chef du gouvernement n° 2020-27 du 6 juin 2020,

Vu le décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-31 du 10 juin 2020, relatif à l'échange électronique de données entre les structures et leurs usagers et entre les structures, notamment son article premier,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de la santé publique,

Vu le décret n° 75-671 du 25 septembre 1975, relatif à la fixation des attributions du ministère de la défense nationale,

Vu le décret n° 79-735 du 22 août 1979, relatif à l'organisation du ministère de la défense nationale, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le décret gouvernemental n° 2016-908 du 22 juillet 2016,

Vu le décret n° 2012-2878 du 19 novembre 2012, relatif au contrôle des dépenses publiques,

Vu le décret n° 2013-5093 du 22 novembre 2013, relatif au comité du contrôle d'Etat relevant de la Présidence du gouvernement et fixant le statut particulier de ses membres,

Vu le décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, relatif à la réglementation des marchés publics, tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n° 2018-416 du 11 mai 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, relatif à la nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-781 du 14 octobre 2020, relatif à la fixation des procédures spécifiques à la prévention, au dépistage et à la limitation de la propagation du virus SARS-CoV-2,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-811 du 30 octobre 2020, fixant les procédures exceptionnelles applicables aux commandes publiques destinées à répondre aux besoins urgents en vue de faire face au risque de la pandémie du virus SARS-CoV-2 et de limiter sa propagation, notamment son article premier.

Arrêtent :

Article premier - Est approuvée la liste des équipements, des produits, des médicaments, des dispositifs médicaux et des prestations de services nécessaires pour faire face au risque de propagation du virus SARS-CoV-2, et ce, conformément aux dispositions de l'article premier du décret gouvernemental n° 2020-811 du 30 octobre 2020 susvisé.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 11 décembre 2020.

Le ministre de la défense nationale

Brahim Bertégi

Le ministre de la santé

Fauzi Mehdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

Liste des équipements ,des produits ,des médicaments ,des dispositifs médicaux et des prestations de services nécessaires pour faire face au risque de propagation du virus SARS-CoV-2

L'objet	Libellé	Composition	
		N°	Nomination
I- Produits et dispositifs médicaux	Moyens de protection individuelle	01	Masque chirurgical
		02	Masque FFP2 /N95
		03	Sur-blouse
		04	Sur-chaussure
		05	Calot
		06	Coiffe
		07	Lunette de protection
		08	Masque visière
		09	Combinaison
		10	Kit de protection
		11	Kit d'intervention
		12	Kit soignant
		13	Gant d'examens
		14	Gant en nitrile
		15	Gant stériles
		16	Tablier imperméable
		17	Masque barrière à usage multiple
		18	Sac mortuaire
		19	Drap à usage unique
	Produits de nettoyage, de désinfection et de protection de l'environnement	01	Solution hydroalcoolique
		02	Produit désinfectant des sols et surfaces
		03	Produit détergent et désinfectant surfaces hautes
		04	Désinfectant par voie aérienne
		05	Savon liquide
		06	Contenant pour DASRI
		07	Eau de javel
	Réactifs et fournitures de laboratoire	01	Kit de prélèvement naso-pharyngé avec milieux de transport
		02	Sac de transport pour milieu de prélèvement
		03	Kit d'extraction automatique
		04	Test rapide
		05	Kit réactif PCR SARS CoV-2
		06	Ethanol flacon
		07	Embout à filtre
08		Cryotube	
09		Tube Eppendorf	
10		Boite de conservation en plastique pour cryotubes	
11		Autres consommables pour la réalisation des tests PCR COVID	

	Fournitures médicales relative à la réanimation et à la respiration	01	Système « système clos » d'aspiration trachéale
		02	Circuit de ventilation artificielle
		03	Filtre antibactérien avec connecteur
		04	Filtre antibactérien pour respirateur
		05	Masque à haute concentration
		06	Circuit de ventilation artificielle doublement chauffé
		07	Masque VNI (masque à ventilation non invasive)
		08	Masque à oxygène
		09	Lunette à oxygène
		10	Circuit oxygène à haut débit avec accessoires
		11	Casque de ventilation COVID-19
		12	Sonde d'intubation trachéale à basse pression
			Liquides médicinaux
02	Oxygène à usage médicale		
II- Vaccins et médicaments	Vaccins et médicaments spéciaux pour faire face au risque de propagation du virus SARS- CoV-2	1	Amikacine
		2	Amiodarone
		3	Amoxicilline-acide clavulanique
		4	Anti-vitamine K cp
		5	Azithromycine cp
		6	Bicarbonate 14‰
		7	Cefotaxime inj
		8	Ceftriaxone
		9	Chlorure de Potassium (0,75 g)
		10	Cisatracrium
		11	Clarithromycine
		12	Colimycine
		13	Dexaméthasone inj
		14	Erythromycine
		15	Etomidate
		16	Furosemide
		17	Gluconate de Calcium inj
		18	Hémisuccinate d'hydrocortisone
		19	HNF ou HBPM
		20	Imipeneme /Cilastatine
		21	Levofloxacin
		22	Lopinavir
		23	lopinavir/ritonavir
		24	Magnésium
		25	Midazolam
		26	NaCl 1g
		27	Noradrénaline

	Vaccins et médicaments spéciaux pour faire face au risque de propagation du virus SARS- CoV-2	28	Oseltamivir
		29	Paracétamol
		30	Piperacilline sodique/ Tazobactam
		31	Propofol
		32	Remdesivir
		33	Remifentanyl
		34	Ringer lactate
		35	Sérum salé isotonique NaCL 9%
		36	Spiramycine
		37	Suxamethonium
		38	Teicoplanine
		39	Vancomycine
		40	Vitamine B
		41	Vitamine C
		42	Vitamine D
III- Equipements	Equipements médicaux relatifs à la réanimation et à la respiration	43	Vaccin anti SARS CoV-2
		01	CPAP de Boussignac
		02	Appareil pour ventilation non invasive
		03	Saturomètre (Oxymètre de pouls-bout du doigt)
		04	Concentrateur d'oxygène
		05	Débitmètre à oxygène
		06	Analyseur des gaz du sang
		07	Moniteur de surveillance
		08	Lit de réanimation avec matelas
		09	Respirateur de réanimation
		10	Respirateur de transport
		11	Générateur d'oxygène à haut débit
		12	Vidéo Laryngoscope
		13	Aspirateur de mucosité
		14	Endoscope bronchique
		15	Appareil d'électrocardiographie
	Equipements médicaux relatifs aux hôpitaux de campagne	16	Sarcophage
		01	Hôpital de campagne modulaire
		02	Lit d'hospitalisation avec matela
		03	Station de pousse seringue
04		Pousse seringue	
05		Pompe à perfusion	
06		Appareil de radio mobile	
07		Chariot de soins	
08		Chariot brancard	
09		Chariot d'urgence	
10	Défibrillateur		

	Equipements des laboratoires	01	Automate PCR
		02	Extracteur automatique d'ADN/ARN
		03	Poste de sécurité Microbiologiques type II
		04	Agitateur secoueur
		05	Centrifugeuse
		06	Congélateur
		07	Autoclave vertical
		08	Réfrigérateur
		09	Glacière
	Equipements de stérilisation	01	Appareils et équipements de désinfection
	Matériel roulant de secours et de transport des vaccins, des médicaments et des échantillons d'analyses	01	Ambulance
		02	Véhicule de transport des vaccins et des médicaments
	Équipements et logiciels informatiques	01	Système, application et matériel informatique rentrant dans le cadre de la lutte contre SARS CoV-2
IV -Services nécessaires	01	Renforcement de la capacité de prise en charge des appels 190 SAMU	
	02	Plateformes pour centre d'appel et de téléconsultation	
	03	Collecte et transport et traitement des DASRI	
	04	Transport international pour les équipements, médicaments et dispositifs médicaux	
	05	Prestation de service nécessaire pour le fonctionnement des hôpitaux de campagne	